

CIRCUIT DE LURCY LEVIS DIMANCHE 12 AVRIL 2026

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION PAR VIREMENT / PAYPAL OU SUR PLACE

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage.

40 VOITURES MAXIMUM

PARTICIPANTS CIRCUIT	Noms :	Prénoms :	
1° Pilote	:	:	
2° Pilote	:	:	
1° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste)	:	:	
2° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste)	:	:	
VOITURE Marque :	Modèle :	Année :	Immatriculation (sauf « proto ») :
Cylindrée :	Moteur préparé : oui / non	Puissance réelle :	Châssis préparé : oui / non
Expérience sur circuit	1° Pilote :	2° Pilote :	Pneus course : oui / non
ASSURANCE (si voiture homologuée route) : compagnie		N° Police :	
ADRESSE du pilote :			
E-mail (confirmation de l'engagement) : en majuscule svp			@
Tél. : Fixe	Portable		

Tarifs engagements AVANT le 8 AVRIL

MONITEUR BPEJPS GRATUIT

Journée complète 9h-12h30/14h-18h 1voiture 1pilote 220€, 2ème Pilote 50€

Inscription groupée mini. de 3 voitures AVANT le 8 AVRIL Nom des inscrits

Journée complète 9h-12h30/14h-18h 1voiture 1pilote 215€, 2ème Pilote 45€

Tarifs engagements APRES le 8 AVRIL ou SUR PLACE dans le cadre de places libres

MERCI D'APPELER AVANT DE VENIR SUR PLACE 06 21 84 55 31 / 06 87 04 65 06

Journée complète 9h-12h30/14h-18h 1voiture 1pilote 235€, 2ème Pilote 55€

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir

Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 35 Euros par voiture pour 1journée ou ½ journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 48 Euros par personne 1 journée ou ½ journée

*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnés aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident, ni les dégâts matériel occasionnés au circuit par une sortie de piste

** L'assurance individuelle accidents (1ère catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 50 Euros et INTEMPERIES (annulation) 50 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances)

En cas d'intempéries vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée **SANS ASSURANCES TOUTE INSCRIPTION OU JOURNÉE COMMENCEE EST DUE**

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

Engagement pour la journée 9h-18h	1voiture 1pilote (+ 2 éme pilote)	: Euros
RC contractée par courrier ou sur place*	35 Euros par voiture	: Euros
Assurance individuelle accidents**	48 Euros par personne	: Euros
Assurances casse	50 Euros la journée ou ½	: Euros
Assurances intempéries et annulation	50 Euros la journée ou ½	: Euros
Assurances casses + intempéries et annulation	80 Euros la journée ou ½ J	: Euros

TOTAL de l'engagement : Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS

CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT

Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

POUR LES ENGAGES (EES) AU VOLANT DE LEUR VOITURE
REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- **LA LIMITÉ D'ÂGE EN ACCOMPAGNATEUR EST DE 16 ANS REVOLUS**
- **Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser**
- **Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter**, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- **Chaque personne empruntant la piste**, pilote, copilote, accompagnant, **doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS**
- **Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais.** Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- **MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste**
- **Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.**
Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subis par le véhicule pendant le remorquage.
- **Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.**
- **Aucun participant ne doit :**
S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste
Effectuer de marche arrière sur la piste. **En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule**, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le padoque à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, **ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE**.
Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. **Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.**
- **Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, ou par feux du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.**
- **Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter**
- **En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.**
- **L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT**
En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.
- Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s)

Fait le à

Nom

Prénom

Signature

Date de naissance

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Chaque pilote ou copilote doit signer un exemplaire